

Rapport annuel

Syndicat des EAUX DU DOUX

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.



Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie  
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
SYDED

EXERCICE  
**2017**

Document établi  
le 12 juillet 2018

## Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS .....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS .....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU .....	5
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>6</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....	6
■	REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE .....	6
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	7
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	8
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>9</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	9
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	9
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU .....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX .....	13
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE .....</b>	<b>14</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	14
■	ETAT DE LA DETTE .....	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	14
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU .....</b>	<b>15</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

## ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le Syndicat des EAUX DU DOUX regroupe les communes de CAVAGNAC, CONDAT et SAINT-MICHEL-DE-BANNIERES.

Le SYDED du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant-conseil pour le suivi de la gestion de son service public.

### ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Environ 1 300 habitants.

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2022.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2016	Prise en compte de la nouvelle réglementation "construire sans détruire" (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite "Grenelle II") : - Mise en place d'un guichet unique de répertoire des réseaux, - Gestion des DT et DICT, - Géoréférencement en classe "A" des équipements neufs ou renouvelés, des interventions sur le réseau (fuites, ...) et des investigations complémentaires.

### ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de l'ensemble des ouvrages
<b>Renouvellement</b>	de la menuiserie, serrurerie, vitrerie, des branchements, des canalisations <6m, des canalisations liées aux ouvrages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des équipements hydrauliques, des installations électriques, des portails, des vannes et accessoires hydrauliques, du matériel de téléalarme, du matériel de traitement

La collectivité prend en charge :

<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations >6m, des captages, des toitures, couvertures zinguerie, du génie civil
-----------------------	--

## ■ RESSOURCES EN EAU

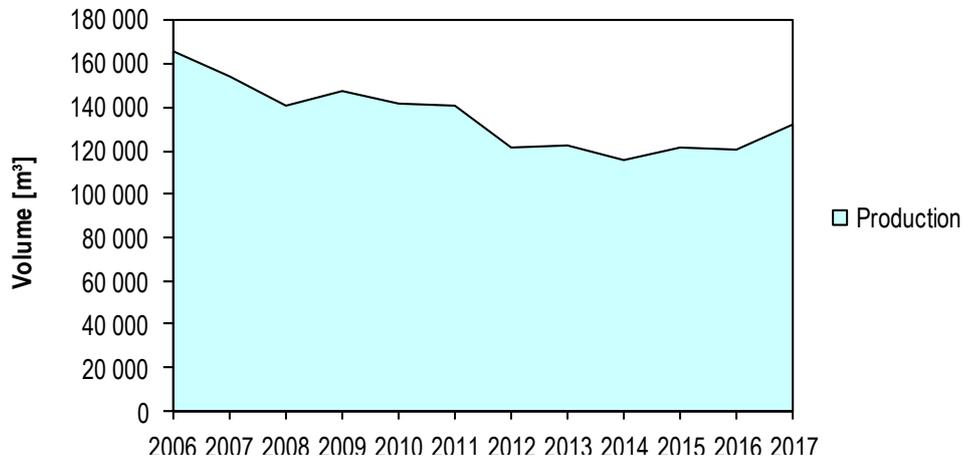
### • Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m <sup>3</sup> /h]	Prélèvement 2016 [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2017 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2016/2017
Source du Doux CAVAGNAC Prélèvement en nappe souterraine		120 645	132 403	+9,75 %
<b>Total des prélèvements [m<sup>3</sup>]</b>		<b>120 645</b>	<b>132 403</b>	<b>+9,75 %</b>

### • Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m <sup>3</sup> /j]	Production 2016 [m <sup>3</sup> ]	Production 2017 [m <sup>3</sup> ]	Variation 2016/2017
Station de production du Marais CAVAGNAC Refoulement-distribution	800	120 645	132 403	+9,75 %
<b>Total produit [m<sup>3</sup>]</b>		<b>120 645</b>	<b>132 403</b>	<b>+9,75 %</b>

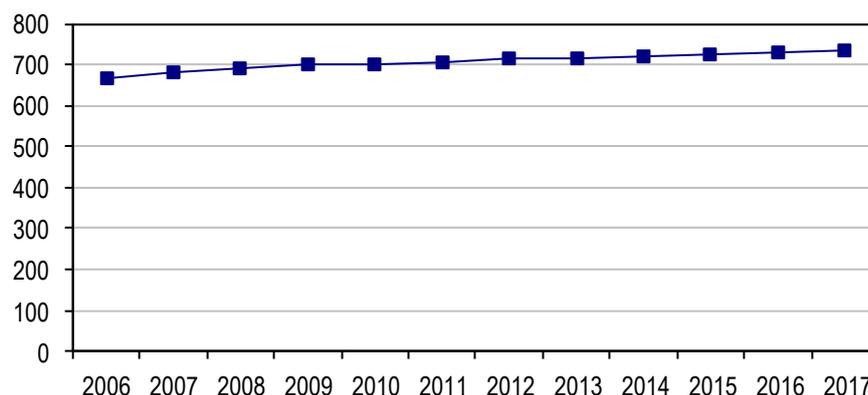
### • Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre total d'abonnements	730	734	+0,55 %

● **Evolution du nombre total d'abonnements**



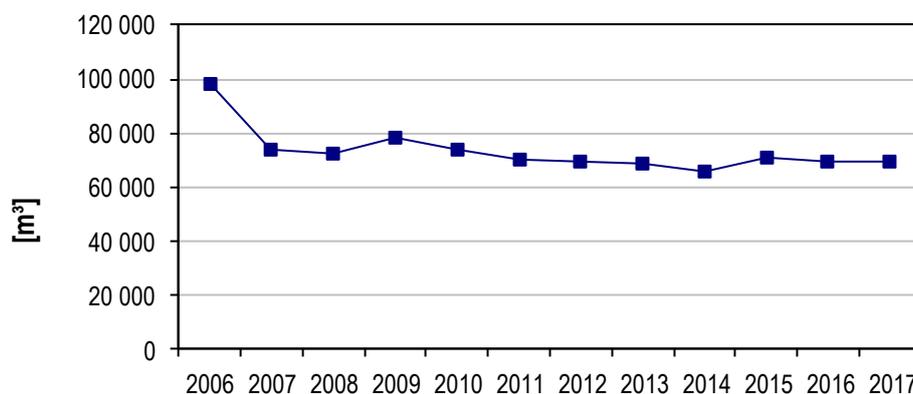
■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2016	2017	Variation
Volume produit	120 645	132 403	+9,75 %
Volume importé	-	-	-
Volume exporté	-	-	-
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>120 645</b>	<b>132 403</b>	<b>+9,75 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	69 724	69 063	-0,95 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>69 724</b>	<b>69 063</b>	<b>-0,95 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de 94 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 96 m<sup>3</sup> en 2016.

La période de relève est de 379 jours. Les volumes indiqués dans ce rapport ont été amenés sur une année civile (soit 365 jours).

● **Evolution des volumes vendus aux abonnés**



■ **LONGUEUR DU RESEAU**

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	56,7	56,7	0,00 %

## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
02/08/2017	Fixation du prix de l'eau et des abonnements pour l'année 2017
21/11/2017	Fixation du prix de l'eau et des abonnements pour l'année 2018

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.  
Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### ■ REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3200	0,3300

## ■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

### ● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	51,07	51,72	+1,27 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,7099	0,7190	+1,28 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	41,50	42,00	+1,20 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>	0,50	0,52	+4,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m <sup>3</sup> ]	0,075	0,075	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### ● Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	136,26	138,00	+1,28 %
Collectivité	101,50	104,40	+2,86 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9,00	9,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	15,68	16,01	+2,10 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>300,84</b>	<b>307,01</b>	<b>+2,05 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
<b>+1,95 %</b>

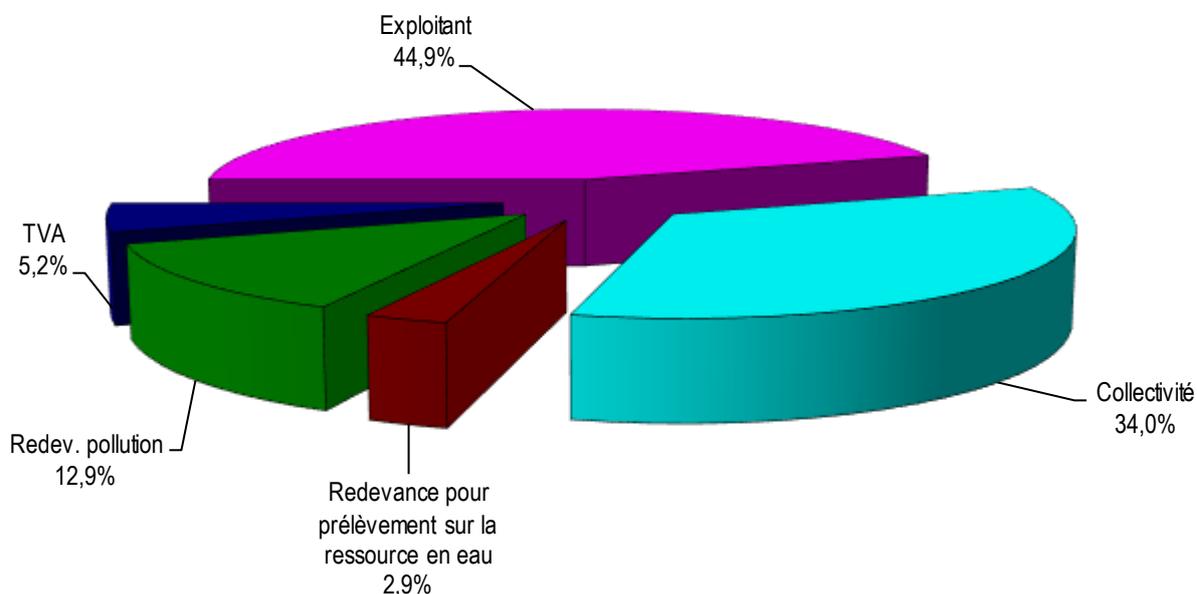
Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,56 €/m<sup>3</sup>

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

0,0026 €/l

### Répartition au 1er janvier 2018



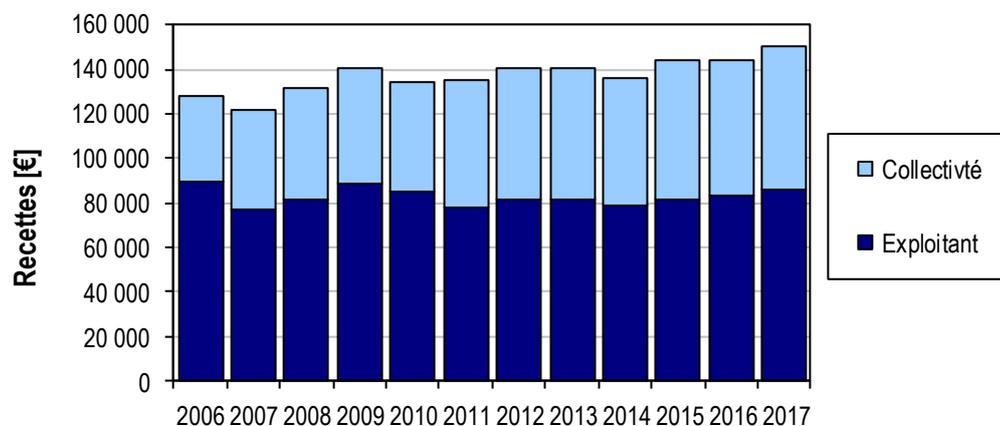
## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

### ● Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	62 326,55 €	64 487,83 €	+3,47 %
dont abonnements	29 759,99 €	30 398,83 €	+2,15 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 272,96 €	- 153,78 €	
Total recettes de vente d'eau	61 053,59 €	64 334,05 €	+5,37 %

### ● Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	85 061,84 €	86 191,30 €	+1,33 %
dont abonnements	36 934,09 €	37 595,57 €	+1,79 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 976,92 €	- 454,81 €	
Total recettes de vente d'eau	83 084,92 €	85 736,49 €	+3,19 %
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	2 300,00 €	5 800,00 €	
Autres recettes	500,00 €	1 600,00 €	
Total des recettes	85 884,92 €	93 136,49 €	



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

- **Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	10	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	10	0	100 %	-

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau**

#### Source du Doux

	<b>0%</b>	aucune action
	<b>20%</b>	études environnementale et hydrogéologique en cours
	<b>40%</b>	avis de l'hydrogéologue rendu
	<b>50%</b>	dossier déposé en préfecture
	<b>60%</b>	arrêté préfectoral
<b>➔</b>	<b>80%</b>	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	<b>100%</b>	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

**valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,**  
calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

**80 %**

## ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

### ● *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

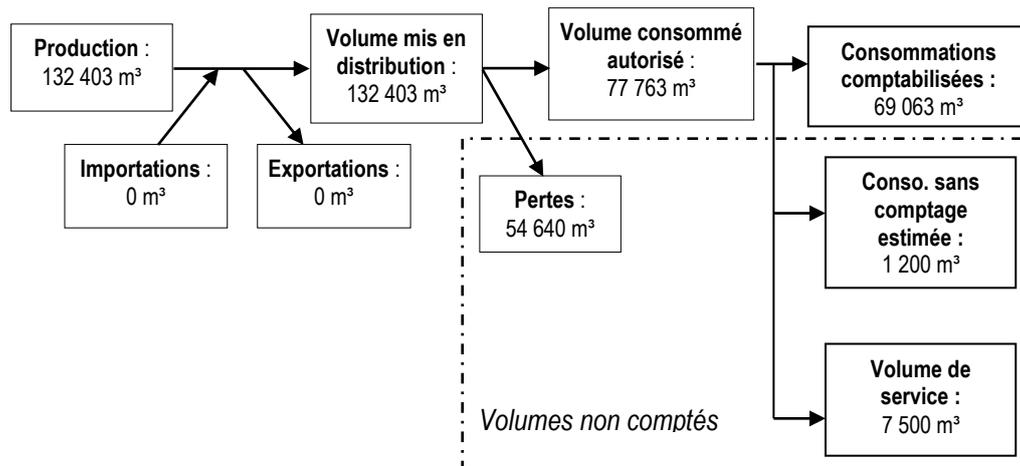
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	4
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>	<b>99</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 200 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 7 500 m<sup>3</sup> par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

### - rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	59,4 %	61,4 %	62,9 %	61,4 %	58,7 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

### - indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	2,6	2,4	2,4	2,5	3,1

### - indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	2,4	2,2	2,2	2,2	2,6

### - indice linéaire de consommation =

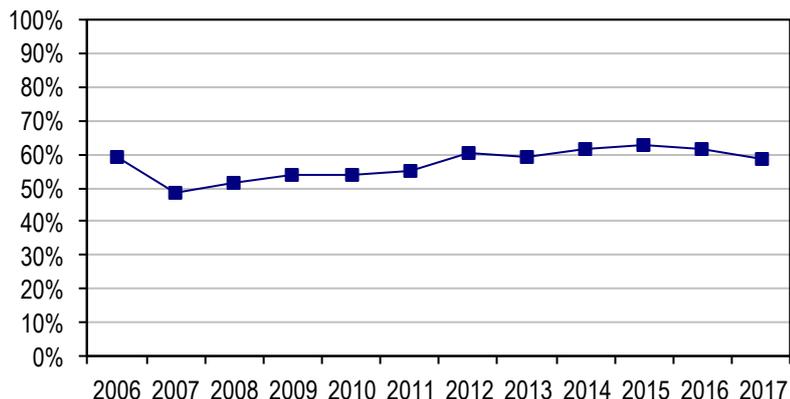
(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	3,5	3,4	3,7	3,6	3,8
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %	65,8 %

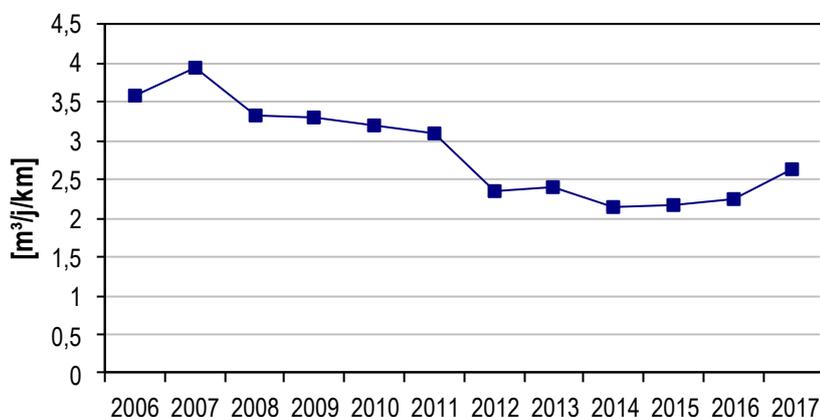
**Le seuil de rendement de réseau n'est pas atteint sur le dernier exercice.**

En application du décret du 27 janvier 2012 un plan d'actions pourrait s'imposer.

● **Evolution du rendement du réseau de distribution**



● **Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau**



■ **RENOUVELLEMENT DES RESEAUX**

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	1,165	0,525	0,550	0,150	0,130

**Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,9 %**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Commune de Cavagnac - Raccordement du lotissement de Montagnac (125 ml).	7 903 €	0 €	0 €
Pose de 6 compteurs de sectorisation.	39 600 €	17 482 €	0 €
Commune de St-Michel-de-Bagnières - Déplacement de réseau à "Cancille" en PEHD DN50 (130 ml).	1 770 €	0 €	0 €
Mise en place de Caillebotis au réservoir de St-Palavy.	2 225 €	0 €	0 €

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	182 174,16 €	172 419,65 €
Remboursements au cours de l'exercice	16 182,08 €	16 182,08 €
dont en intérêts	6 770,98 €	6 427,57 €
dont en capital	9 411,10 €	9 754,51 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	16 516,12 €	16 267,00 €	17 544,26 €	19 143,25 €	20 030,00 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Usine de coagulation (traitement de l'eau).	400 000 €	0 €	0 €
Travaux de réhabilitation des réseaux. Année prévisionnelle de réalisation : 2018.	127 000 €	0 €	0 €

## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
<b>montants des abandons de créance</b>	0,00 €	652,97 €
dont part délégataire	0,00 €	652,97 €
dont part collectivité	0,00 €	0,00 €
nombre de demandes reçues	-	-
nombre d'aides accordées	0	2

La SAUR verse au fond de solidarité un montant global pour l'ensemble des contrats sur le département du Lot (12 345 €). Il n'est pas individualisé par contrat.